

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquième séance – Lundi 22 juin 2009, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Maria Casares*, *MM. Jean-Louis Fazio*, *Jean-Marc Froidevaux*, *M<sup>mes</sup> Laetitia Guinand*, *Christiane Olivier*, *Maria Pérez*, *MM. Thierry Piguet*, *Jean Sanchez* et *Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 22 juin et mardi 23 juin 2009, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je regrette que M. Deshusses ne soit pas là, car j'ai une déclaration à faire au sujet de notre programme de rénovation, de réhabilitation et de rattrapage d'entretien des immeubles de la Ville de Genève ces cinq prochaines années.

Je ne sais pas si je fais cette déclaration maintenant, les bancs sont clairsemés, ou si vous pouvez me donner l'autorisation de la faire à un autre moment, Madame la présidente...

**La présidente.** Nous préférierions à présent, Monsieur le maire.

*M. Rémy Pagani, maire.* Maintenant? Bien. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la Ville de Genève possède 800 bâtiments de tout genre, immeubles administratifs, théâtres, musées, salles de sports et piscines, garages, W.-C. publics, gare routière, cinémas, casernes de pompiers, crèches, écoles, cimetières, immeubles artisanaux, bibliothèques, établissements médico-sociaux, abris de la protection civile, dépôts divers et, bien entendu, immeubles de logements. Ces derniers comptent pour près de la moitié du total des bâtiments, soit 383 bâtiments, et ils représentent un enjeu majeur en termes d'entretien.

Ces 383 immeubles sont utilisés quotidiennement par des milliers de locataires. Ils accueillent 5300 logements, dont plus de 95% sont des logements sociaux. Pour que ces immeubles durent – 51 de ces bâtiments sont plus que centenaires – il faut investir de l'argent. Monsieur Deshusses, c'est pour vous... Chaque année, sur près de 27 millions de francs attribués au budget d'entretien du Service des bâtiments, plus de 13 millions de francs sont utilisés pour les travaux d'entretien. Cet entretien de tous les instants représente plus de 13 000 factures annuelles, dont 80% ne dépassent pas 1000 francs.

A ce premier montant de 13 millions de francs, il faut ajouter entre 10 et 20 millions de francs par année de crédits d'investissement déposés auprès du Conseil administratif, puis au Conseil municipal, soit par le Service des bâtiments, soit par celui de l'architecture, dans l'objectif de financer des opérations de rénovation lourde.

Un bâtiment est rénové de façon conséquente tous les vingt à cinquante ans. Les immeubles vivent longtemps, beaucoup plus longtemps que les humains! En ville de Genève, les choix de maintien de la substance bâtie permettront à la plupart de ces vénérables constructions de vivre au-delà de toute projection et d'être les sujets réguliers de travaux d'importance. La mission des services de la Ville

de Genève est de suivre ce vieillissement, de le quantifier, de préparer les stratégies de rénovation et de mener les projets dans le respect des objectifs politiques de la Ville.

Les outils informatiques viennent compléter les connaissances précises des responsables des portefeuilles immobiliers, qui sont sur le terrain quotidiennement. Un des logiciels communément utilisés à cette fin est le logiciel Stratus. Ce système permet une vision statistique de l'état de dégradation du parc de logements.

La combinaison du regard des hommes et de celui de Stratus nous donne une image proche de la réalité. Aujourd'hui, plus de dix années après l'introduction de cette évaluation dans les services municipaux, il est possible dans la deuxième version de confirmer que le travail réalisé porte ses fruits, puisque seule une part faible du volume bâti peut être considérée comme problématique.

Nous avons placé la barre très haut en la fixant symboliquement à 0,5. Il faut savoir qu'un immeuble neuf se voit attribuer la note 1 et que 0 correspond à un bâtiment détruit. Seuls 7% – c'est là que cela devient intéressant – des immeubles du patrimoine financier sont situés au-dessous de 0,5. Cela équivaut à 3% en termes de volume bâti. Mais 0,5 ne signifie pas qu'un bâtiment est insalubre. Cela peut dire que ses façades sont sales, que les fenêtres ne sont pas équipées de verre isolant, qu'il n'y a pas de chauffage central; mais le toit tient l'eau, les peintures des logements sont refaites régulièrement, les cheminées sont nettoyées.

Nous avons décidé de mettre en place un calendrier de rattrapage et de mise à niveau d'un certain nombre de lieux. C'est ce que le Service des bâtiments a fait en formalisant un tableau de synthèse des chantiers à entreprendre dans les cinq prochaines années, Monsieur Deshusses. Dans les cinq prochaines années, nous nous engageons ainsi. Nos intentions de mise en œuvre d'un certain nombre de chantiers de rénovation qui découlent de l'analyse des priorités sont donc très claires et volontaristes.

Sur les 43 immeubles identifiés, deux immeubles verront leur chantier s'achever cette année, cinq en 2010, sept en 2011, neuf en 2012, huit en 2013, six en 2014 et un en 2015. Cela impliquera pour les services concernés de tenir le rythme de onze demandes de crédits à déposer en 2009, cinq en 2010, huit en 2011, six en 2012, deux en 2013 et une en 2014. A la fin de 2012, 23 chantiers auront été menés principalement dans le quartier des Grottes et dans celui de Saint-Gervais. Ces immeubles rejoindront la liste des bâtiments qualifiés de bons selon la méthode Stratus et ils seront remplacés par d'autres moins dégradés, puisque attentivement suivis par une politique d'entretien maintenant bien rodée.

Il faut toutefois que les moyens financiers nécessaires existent dans le budget d'entretien du Service des bâtiments. L'objectif de cette stratégie de remise en

état est de faire disparaître de l'analyse du parc les éléments classés mauvais. De plus, ces prochaines années, nous mettrons en route deux opérations de grande envergure; la première portera sur le périmètre rue de Carouge, rue des Minoteries, et la seconde sur le périmètre des tours de la Jonction, qui comprennent entre autres deux barres de logements, une école, un bâtiment public, dont une maison de quartier. Ces deux ensembles comptent respectivement 321 et 420 logements, tous à caractère social.

Les ambitions de ces deux ensembles sont grandes, tant en termes d'architecture que du point de vue technique. Les aspects énergétiques seront le fil rouge de ces interventions, qu'il s'agisse des objectifs d'économie d'énergie, de réfection complète des réseaux techniques, de réflexion sur la manière d'utiliser les espaces extérieurs.

Mais pas seulement. Il s'agira sur ces ensembles, qui, je le rappelle, regroupent plusieurs centaines de logements, de prendre la mesure des besoins des occupants, de les inviter à la table de préparation des projets assez tôt pour intégrer leurs souhaits dans la mesure du possible en trouvant de bons axes de compréhension.

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en quelques mots les lignes directrices que notre département souhaite appliquer ces cinq années à venir en matière d'entretien de notre parc immobilier. Je suis convaincu que vous nous aiderez à tenir ces engagements et à fournir ainsi une prestation publique de haute qualité.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**La présidente.** M. Tornare viendra à 20 h 30 ce soir; il est excusé pour la première séance et il demande le report de ses objets. M. Maudet sera également absent pour la deuxième séance de ce soir, ainsi que pour celle de demain à 17 h. M. Mugny nous prie d'excuser également son absence des séances de demain et M<sup>me</sup> Salerno sera absente aujourd'hui dès 20 h 30. Elle demande également le report de ses objets.

Je vous annonce que la traditionnelle sortie du Conseil municipal aura lieu le samedi 5 septembre 2009.

Les membres de la commission de la cohésion sociale sont convoqués ce soir, à 19 h, à la salle Nicolas-Bogueret, pour l'élection du président ou de la présidente de commission.

La commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public ainsi que la commission de la jeunesse et des sports sont convoquées demain à 19 h, à la salle Nicolas-Bogueret.

Afin de gagner du temps et à la condition que le département des finances et du logement nous communique le projet de budget 2010, nous avons prévu... (*Brouhaha.*) Je m'excuse, mais je ne m'entends pas parler... Afin de gagner du temps dans l'étude du budget 2010 et à la condition que nous le recevions le 27 août au plus tard, nous avons fixé une séance plénière le lundi 7 septembre 2009, de 17 h à 19 h, pour permettre au Conseil municipal de renvoyer le projet de budget dans les commissions concernées. Si nous n'avions pas le projet de budget à ce moment-là, la séance serait évidemment annulée, et nous le renverrions dans les commissions durant nos séances des 15 et 16 septembre.

Nous avons reçu copie d'un courrier de la Maison de quartier des Eaux-Vives, adressé à M. le conseiller administratif Pierre Maudet, à propos des caissettes du *Journal* et de ses manchettes. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la secrétaire Linda de Coulon afin qu'elle en fasse la lecture. Je vous remercie.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 9 juin 2009

*Concerne:* Maison de quartier des Eaux-Vives – Caissettes du *Journal* et manchettes

Monsieur le conseiller administratif,

Nous nous référons à votre lettre du 26 mars 2009 par laquelle vous nous informez que le nombre de caissettes allouées à notre maison de quartier sera limité à trois. Par ailleurs, nous nous référons également à la lettre de M. Antonio Pizzoferrato du 3 avril 2009 (dossier N° 66,000,000,156.000) concernant l'affichage sur le domaine public. Ces deux écrits appellent de notre part les commentaires suivants.

En préambule, nous souhaitons rappeler que les maisons de quartier, associations de droit privé gérées par des bénévoles, font partie du système de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, établissement de droit public) et qu'elles sont massivement financées par cette dernière. A cela s'ajoute

une subvention substantielle de la commune. Tout cela démontre l'utilité publique des maisons de quartier, dans l'intérêt de tous les habitants du quartier.

Il s'ensuit que les projets et actions des maisons de quartier doivent être portés à la connaissance dudit public. Or les restrictions que vous imposez à la diffusion des informations de notre maison contrecarrent drastiquement la cohérence et l'équité de notre action.

En effet, concernant l'affichage gratuit (règlement F3 20.01, art. 9A), nous constatons que pour l'immense quartier des Eaux-Vives, la Ville de Genève (selon son site internet) ne met à disposition qu'un seul panneau d'affichage, sis à la place du Pré-l'Evêque. Qui plus est, et outre le fait qu'il est complètement excentré, ce panneau est quasiment invisible et inaccessible, coincé qu'il est entre un parking et des voitures garées le long du trottoir, fort exigu quant à lui.

Cette possibilité d'affichage «gratuit» n'en est de ce fait pas une, puisque invisible du public en général. De toute manière, un seul panneau d'affichage gratuit pour l'ensemble du quartier est totalement insuffisant pour assurer la communication de notre maison et des nombreuses autres associations du quartier.

Il en va de même concernant les caissettes dans lesquelles nous déposons les journaux à l'intention du public, à raison de quatre numéros par année. Or les six caissettes que nous demandons représentent déjà la limite inférieure d'une diffusion adéquate pour informer la population de façon équitable.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas votre demande de diviser ce nombre par deux et de confiner l'emplacement des caissettes restantes au voisinage immédiat de la maison de quartier. Tout l'intérêt de ce mode de distribution réside dans la possibilité de toucher un public qui ne vient pas régulièrement dans nos murs, en particulier les parents au moment des inscriptions pour le centre aéré.

Il reste encore la question de savoir pourquoi les côtés des caissettes ne pourraient pas faire office d'affichage gratuit au sens du règlement cantonal précité, qui pour sa part laisse aux communes toute latitude pour la mise à disposition de tels emplacements (dans les limites d'autres lois, cantonales ou fédérales). Car, en raison d'une édition par trimestre, il est important que nous puissions afficher des informations mensuelles afin de compenser ce manque de fréquence et tenir notre public au courant de ce qui est proposé par notre association.

Sachez enfin que nous employons une personne pour faire une tournée hebdomadaire des caissettes. Celles-ci sont donc remplies et entretenues régulièrement et, bien que leur esthétique puisse ne pas être de votre goût, elles ne servent pas de support à d'autre affichage que le nôtre et ne troublent en rien l'ordre public. C'est pourquoi nous contestons la qualification d'«affichage sauvage» dans le cas de nos manchettes.

En conclusion et dans l'intérêt du public de notre quartier, nous vous prions de revoir votre position en la matière et de nous autoriser à conserver nos six emplacements traditionnels ainsi que nos manchettes mensuelles.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller administratif, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour l'Association de la Maison de quartier des Eaux-Vives:  
*Jackie Tanaka*, présidente du comité

**La présidente.** Nous avons été saisis d'une motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour l'interpellation urgente I-198 de MM. Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt, intitulée «Politisation des impôts: non!» Nous la traiterons après les questions orales.

### **3. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 129, lettre A).**

**La présidente.** Je demande aux cheffes et chefs de groupe d'annoncer leur candidat. Monsieur Pierre Rumo...

**M. Pierre Rumo** (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai le plaisir de vous proposer comme représentante au conseil de la Fondation pour l'expression associative M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann, membre du Conseil municipal depuis quelques lustres, ancienne présidente et présidente de plusieurs commissions, dont la commission des arts et de la culture et la commission des pétitions. J'espère que cette candidature aura la faveur de l'ensemble des groupes de ce Conseil municipal.

**M. Alexandre Chevalier** (L). Au nom du groupe libéral et de l'Entente, j'ai le plaisir de présenter M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne, conseillère municipale que vous connaissez bien. Elle a été membre de la commission de l'informatique et de la communication, de la commission des sports et de la sécurité, de la commission des naturalisations. Elle est engagée, par sa profession d'infirmière, dans tout

ce qui concerne le domaine médical et social. Elle est bien présente aussi dans la vie associative à Genève. Nous vous présentons donc cette candidature et nous espérons que vous l'approuverez.

**La présidente.** Puisqu'il y a deux candidats, nous allons procéder à une élection. Je désigne comme scrutateurs et scrutatrices M. Dossan, M<sup>me</sup> Heberlein Simonett, M<sup>me</sup> Duarte Rizzolio, M<sup>me</sup> Arlotti, M. de Kalbermatten, M. Schreyer et M. Queloz. Je les invite à distribuer les bulletins. Mesdames et Messieurs, j'attire votre attention sur le fait que vous ne devez inscrire qu'un seul nom sur votre bulletin de vote.

J'en profite pour saluer à la tribune du public M. Claude Ulmann, ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Les bulletins ayant été distribués, j'invite MM. les huissiers à les recueillir. Je prie les secrétaires et les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret, afin de procéder au dépouillement du scrutin.

*(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)*

*Résultats de l'élection:*

Bulletins distribués:	67
Bulletins retrouvés:	64
Bulletins blancs:	5
Bulletin nul:	1
Bulletins valables:	63
Majorité absolue:	32

**La présidente.** M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann est élue par 32 voix. (*Applaudissements.*) M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne obtient 26 voix.

#### **4. Prestation de serment de M. Salvatore Vitanza, remplaçant M. Grégory Baud, conseiller municipal démissionnaire.**

*M. Salvatore Vitanza est assermenté. (Applaudissements.)*

## 5. Questions orales.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la cafétéria du Jardin botanique sera refaite et le sort du propriétaire a été quelque peu jeté en pâture dans la presse, peut-être avec son consentement. Bref, nous sommes nombreux à nous en émouvoir, parce que cette personne, installée depuis 1989, a fait un travail tout à fait positif.

Nous aurions souhaité savoir de la part de la magistrate comment les cas de ces personnes sont traités. Est-il tenu compte de leur expérience et de l'investissement qu'elles ont consenti dans leur affaire pour leur donner une certaine priorité, ce qui nous semble naturel?

Je sais qu'une pétition circule en faveur de cette thèse-là, mais j'aimerais que M<sup>me</sup> la magistrate se prononce ouvertement maintenant.

**La présidente.** Je vois que M. Patrice Mugny va vous répondre.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Monsieur Lathion, c'est maintenant un peu systématique... La signature des gens ne semble plus rien vouloir dire, Monsieur Lathion. Vous avez un contrat avec une échéance et quand arrive l'échéance de ce bail, la personne ne part pas, même si elle a été prévenue des années à l'avance et même si, comme dans le cas de ce monsieur, le loyer était extrêmement bas, nettement moins de 1000 francs par mois... Je peux vous dire qu'il a largement rattrapé son investissement!

Il savait que ce serait la fin. Nous lui avons dit qu'il pourrait postuler pour reprendre le nouvel établissement et que sa candidature serait très certainement considérée avec bienveillance, sans aucune garantie toutefois de quoi que ce soit. Eh bien, au moment où cela arrive, il ne part pas.

C'est quasiment systématique. La parole donnée et la signature, Monsieur Lathion, ne valent plus grand-chose aujourd'hui. Nous n'avons bientôt plus un seul établissement où la personne qui a terminé son affaire accepte de partir. C'était le cas notamment aux Halles de l'Ile, où, là aussi, le gérant a été prévenu dans les temps de la fin du bail. Nous étions déjà allés au tribunal et il a fallu retarder les travaux de deux à trois ans, parce que Monsieur n'était pas parti.

Je comprends que vous soyez ému, mais à ce moment-là il faut le dire, Monsieur Lathion: voulez-vous des baux à vie ou les baux ont-ils une fin? Si on considère que ce sont des affaires commerciales et que la Ville a le droit de remettre les baux en appel public pour choisir de nouveaux gérants – et nous sommes dans

ce cas de figure – je trouve assez choquant que ce monsieur ne parte pas dans les conditions dont nous étions convenus.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ma question s’adresse à M. le maire, à la suite de la diffusion du programme de la Ville de Genève à l’occasion des soixante ans des Conventions de Genève.

Les Conventions de Genève, il faudrait peut-être le préciser, ce n’est pas la Ville de Genève ni la République et canton qui en sont les dépositaires, mais la Confédération helvétique. Il y a une ambiguïté dans ce communiqué de presse.

Je dis quant à moi qu’on ne peut à la fois prendre parti et s’entremettre entre des parties belligérantes ou en situation conflictuelle. En prenant connaissance des voyages futurs qu’entreprendra notre maire, à Srebrenica, au Kivu et en Israël, j’aimerais avoir des garanties que ces déplacements se font en accord, en tout cas quant à l’état d’esprit, avec le Comité international de la Croix-Rouge, qui est un organisme genevois, le seul aujourd’hui, dirais-je, qui arrive à s’entremettre véritablement entre les différentes parties aux conflits.

D’autant que les conflits que nous connaissons depuis la quatrième Convention de 1949 sont des conflits entre parties sécessionnistes d’Etats et entre ethnies – les précédents conflits avaient lieu entre Etats. La chose est beaucoup plus délicate au plan du droit international et, surtout, j’en conclusai en répétant qu’on ne peut à la fois s’entremettre et prendre parti pour certains. On devrait s’abstenir de faire naître des espoirs qui ne pourraient être que déçus.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie M. Hämmerli d’avoir posé cette question, parce qu’elle est au centre de la problématique. Effectivement, nous ne sommes pas dépositaires des Conventions de Genève, simplement notre nom, ce qui fait la grandeur de notre ville, est connu grâce à ces Conventions de Genève.

Je pense toujours qu’il est de bon aloi de faire en sorte que celles et ceux qui se battent pour le respect des Conventions qui portent le nom de notre ville soient soutenus, sans prendre parti ni pour les uns ni pour les autres. J’ai fait la démonstration, en allant devant plus de 30 000 Tamouls réunis sur la place des Nations, qu’il était possible de tenir cette position et de la tenir fermement, en réclamant l’application de ces Conventions de Genève par les uns et par les autres, y compris en allant sur place, à la demande – je le précise – des hommes et des femmes qui se battent dans des organisations, à Srebrenica comme dans le sud Kivu, comme en Palestine ou en Israël – c’est encore à déterminer – pour soutenir leur combat et pour soutenir l’esprit de Genève.

A propos du positionnement politique, parce qu'on parle bien d'un positionnement politique, nous avons rédigé un texte que vous trouverez sur le site internet de la Ville de Genève. Il dit très clairement les choses, ce que nous ferons et pourquoi nous le ferons. L'important sera d'inviter pour trois jours d'ateliers, en février ou mars de l'année prochaine, ces combattants et toutes les personnes qui revendiquent l'application des Conventions de Genève tout autour de la planète.

Il s'agira, d'une part, de les mettre au bénéfice des compétences extrêmement importantes de notre Ville en matière de droits humains et, surtout, de leur faire pratiquer les processus pour conduire toutes celles et ceux qui trahissent les Conventions de Genève et leur signature au Tribunal pénal international. Il s'agit aussi de donner des compétences à cette nouvelle institution qu'est le Tribunal pénal international.

Nous avons contacté un certain nombre de personnes avec qui nous avons travaillé à rédiger ce texte très précis, que nous avons soumis à M. Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge. Il a fait des propositions de modification que nous avons intégrées à ce positionnement, et il nous a assurés de son soutien là où il faudrait, quand il le faudrait, dans le respect de ses obligations diplomatiques.

En ce qui concerne les compétences juridiques, nous avons aussi travaillé en étroite collaboration avec M. Clapham, directeur de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains, qui est une personnalité reconnue au niveau international et qui a aussi validé ce positionnement.

J'estime donc avoir pris l'ensemble des mesures nécessaires et importantes pour faire en sorte que notre Ville ne soit pas utilisée, ni par les uns ni par les autres, mais simplement qu'elle tende la main à celles et ceux qui, par le monde, défendent cet esprit de Genève, lequel – j'en suis persuadé, Monsieur Hämmerli, vous serez d'accord avec moi – fait notre renommée et qui peut compter sur mon soutien pour aller de l'avant.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). C'est une question qui s'adresse, je crois, à M. Maudet et elle concerne l'affichage. J'ai vu apparaître récemment, me semble-t-il, à l'entrée de certains parcs et autres petits espaces verts, notamment un dans le quartier de Champel, mais je pense particulièrement au Jardin anglais, des grands panneaux d'affichage, format mondial, qui, certes, promeuvent les musées ou les activités culturelles de la Ville, mais se trouvent néanmoins, pour ceux du Jardin anglais en tout cas, dans un périmètre protégé et soumis à un plan de site.

Je m'étonne, parce que je me souviens qu'il y avait eu de longues négociations en son temps sur ces questions d'affichage dans les périmètres protégés, et

je voulais savoir si ces panneaux avaient bien reçu l'aval des commissions spécialisées en la matière.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Sur la question précise des panneaux que vous situez au Jardin anglais, je vous répondrai de façon complémentaire demain, parce que je ne vois pas exactement desquels il s'agit. Je prendrai volontiers note, peut-être en aparté, des endroits précis que vous avez relevés comme étant des endroits où ces panneaux ont été nouvellement installés.

Ce que je peux vous dire, c'est que le concept directeur de l'affichage prévoit une diminution de l'ordre de 30% de la surface totale d'affichage en ville de Genève. Ce concept a été validé par le Conseil administratif en 2006, lors de la législature précédente; nous l'appliquons petit à petit, mais nous sommes quasiment à bout touchant. A la faveur du tram Cornavin-Meyrin-CERN, à la faveur des Acacias et de ces différentes lignes de tram et de leur aménagement, nous avons réduit considérablement l'emprise de l'affichage.

La tendance est donc plutôt à la diminution. Vous savez également, puisque c'est dans votre question, que chacun de ces panneaux fait l'objet d'un préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites, et, surtout, d'un préavis du Département des institutions sous l'angle de la sécurité et du détournement de l'attention pour les automobilistes, principalement. Ce département se montre extrêmement restrictif. Nous suivons les préavis et nous constatons que nous avons toute une série de litiges avec la Société générale d'affichage – qui nous a menés devant les tribunaux – lesquels n'ont pas été réglés.

Je suis donc un peu surpris. Je me renseignerai et je vous donnerai le complément de réponse demain. Mais, à ma connaissance, il n'y a pas de nouveaux panneaux installés, ni en compensation ni en surplus, par rapport aux panneaux actuels sur le domaine public.

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT).** Ma question s'adresse au Conseil administratif et elle concerne le spectacle *Calvin Genève en flammes*.

Ce spectacle que la Ville subventionne et qui devait être ouvert à tous et à toutes coûte jusqu'à 80 francs par personne. Ne serait-il pas possible de réduire le prix minimum de la place afin que toute la population, apprentis, étudiants, victimes de la crise, puisse assister?

**La présidente.** Monsieur le conseiller administratif Pierre Maudet, vous souhaitez répondre? Non, il vous sera répondu demain, Madame Meierhofer.

**M. Vincent Maitre (DC).** Ma question s'adresse plus précisément à M. Tornare. J'ai appris, de la part de la trésorière de la Natation sportive Genève, une association à but non lucratif, que le coût de location des piscines dans lesquelles elle s'entraîne, et où plusieurs centaines de jeunes pratiquent la natation de façon hebdomadaire, allait passer de 110 francs à 2152 francs l'heure, soit grosso modo une augmentation de plus de 1000%, sous prétexte que cette association engendrerait quelques bénéfices.

Je voulais savoir exactement ce qu'il en était, tout en précisant que si, certes, cette association a fait des bénéfices, elle est composée de deux filières, natation pour tous – pour les enfants et jusqu'aux seniors – et une filière sportive.

L'association admet avoir engendré quelques petits bénéfices – en tout cas la filière natation pour tous – mais ils sont quasi insignifiants et ils ont été reversés intégralement et régulièrement à la filière compétition.

Vous serait-il possible de bien vérifier cette information et, si c'était le cas, pourriez-vous nous justifier une telle augmentation du coût de la location par heure? Pour précision, les montants de la location que l'association doit payer annuellement étaient jusqu'à présent de 4000 francs. Avec cette augmentation, ils représenteraient 82 000 francs par année, ce qui, évidemment, ne serait pas viable pour les comptes de la Natation sportive Genève, et encore moins pour ses deux filières.

**La présidente.** M. Tornare n'étant pas là, il vous sera répondu demain. J'aimerais saluer à la tribune du public notre ancien collègue M. Michel Ducret, député au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

**M. Olivier Fiumelli (R).** Ma question s'adresse à M. Pagani, maire de la Ville. Dans le rapport d'activité 2008-2009 du Contrôle financier, nous avons pu lire que 14 bénéficiaires des prestations sociales de la Ville perçoivent des prestations depuis plusieurs années, alors qu'ils ne sont pas domiciliés sur le territoire de la Ville et qu'ils n'y ont donc pas droit, selon le règlement.

Cette observation est qualifiée d'importance moyenne par le Contrôle financier, ce qui est tout de même un petit peu surprenant à notre point de vue. Nous aurions plutôt tendance à la qualifier de grave.

Nous sommes un peu surpris aussi de la réponse du service, qui ne commente pas réellement la gravité de cette observation. Ma question est la suivante: j'aimerais savoir quelle est exactement la politique de la Ville en matière d'abus des prestations sociales, qu'il s'agisse de celles du Service social, de celles de la

Gérance immobilière municipale ou d'autres entités. Avez-vous pour principe de déposer des plaintes pénales s'il y a manifestement abus? Ou bien avez-vous pour pratique de laisser courir?

**La présidente.** Il vous sera répondu demain.

**M<sup>me</sup> Diana Duarte Rizzolio (S).** Nous avons été certains, du moins certaines, à interpeller plusieurs membres du Conseil administratif la semaine dernière, dès l'arrêt des feux de circulation dans le quartier de la Jonction. La situation a certes évolué depuis, mais cela a pris beaucoup de temps. Il faut encore remarquer qu'il n'y a pas de présence à toutes les heures de personnes pour réguler la circulation ou pour aider les habitants du quartier, et notamment les enfants, à traverser.

Il est à déplorer que, vendredi soir – alors que le vendredi après-midi est le moment où la circulation est la plus critique à Genève – il n'y avait pas de présence de la police ou des agents municipaux dans le quartier de la Jonction. Je pense que nous pouvons saluer aussi le travail des patrouilleuses ces derniers jours.

Ma question est la suivante: combien de temps cette situation durera-t-elle? Est-ce une question de jours, de semaines ou de mois? Et à quoi cela a-t-il servi d'inaugurer en grande pompe les permis piétons pour les bambins de la Jonction alors que, en fait, depuis le début des travaux, la plupart des parcours prévus pour les enfants de la Jonction sont inutilisables en raison justement du chantier en cours?

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** La question que vous posez nous amène à commenter une situation effectivement inacceptable, parce qu'elle pose de graves problèmes de sécurité et qu'elle peut porter préjudice à toute une population, notamment infantine, dans le secteur de la Jonction. Nous avons appris cette situation, hélas, il faut être honnête, un peu comme vous, mais, c'est vrai, vous m'avez adressé immédiatement un message.

J'ai eu plusieurs plaintes le jour même, en particulier relatives au carrefour de la Jonction, un carrefour extrêmement dangereux si les feux sont déclenchés. Mais nous avons appris malheureusement cette situation en même temps que vous et là, aussi bien mon collègue Pagani que moi-même, nous avons dû rapidement intervenir au niveau de la coordination des chantiers, laquelle, je vous le rappelle, est le fait de l'Etat, qui est le maître de l'ouvrage sur le tracé du tram Cornavin-Onex-Bernex, pour que le plus en amont possible nous ayons les informations et que nous puissions, le cas échéant, faire la police au carrefour.

Pourquoi le cas échéant? Parce que, a priori, c'est ainsi que cela se déroule normalement. La Direction générale de la mobilité, qui a donc la haute main sur la gestion des feux de circulation et des flux, est censée prévoir des plans de substitution lors de travaux. C'est évidemment le cas pour tout le quartier de la Jonction, et ceci pendant plusieurs mois. Ces plans sont confiés à la gendarmerie et les Transports publics genevois sont évidemment concernés.

Tout ce qui a un impact – comme un effet domino – sur la circulation doit être communiqué aux partenaires, notamment à la Ville et, à ce moment-là, la gendarmerie, si elle estime qu'elle est dépassée ou qu'elle manque d'effectifs, est censée demander par exemple aux agents de sécurité municipaux (ASM), qui sont parfaitement formés à cette fin, des troupes pour effectuer le contrôle des carrefours et de la circulation.

Nous avons donc mis en urgence des ASM, mais avec un effectif réduit, raison pour laquelle ce n'était pas idéal. On nous a dit jusqu'à maintenant que c'était pour trois ou quatre jours sur ce carrefour, visiblement ce n'est pas le cas, ce qui nous a incités aujourd'hui à reprendre notre bâton de pèlerin pour avoir les informations. Vous conviendrez avec moi qu'il est un peu difficile de planifier dans ce contexte.

Si, par hypothèse, on doit placer deux ou trois agents, peut-être pas en permanence mais en tout cas aux heures de pointe, pour aider les patrouilleuses qui sont déjà deux ou trois, voyez ce que cela génère en termes d'effectifs! Le problème de fond est donc là. Quant au problème de forme, en attendant, on met à disposition les agents, mais sur le long terme ce n'est évidemment pas possible et nous nous engageons, mon collègue et moi, à regarder avec l'Etat pour faire en sorte que l'information passe mieux pour être en mesure d'assurer véritablement la sécurité des habitantes et habitants de la Jonction.

**M. Roland Crot** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse au Conseil administratif. J'aimerais savoir quel est le montant que la Ville de Genève a acquitté au titre de la TVA en 2008.

**La présidente.** Il vous sera répondu demain, Monsieur le conseiller municipal.

**M. Guy Dossan** (R). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. J'aimerais savoir ce qu'il en est de la tête de la Gérance immobilière municipale (GIM), si vous avez remplacé les cadres dirigeants et où on en est, étant donné que le règlement

doit être appliqué assez rapidement, si nous avons bien compris. Y a-t-il maintenant des cadres dirigeants à la GIM?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Des cadres de la GIM, Monsieur Dossan, il y en a. Il y en a d'ailleurs toujours eu, qui satisfaisaient ou qui ne satisfaisaient pas aux missions assignées au service – c'est un autre débat. Mais enfin, vous n'avez jamais eu, contrairement à l'image que d'aucuns cherchent à véhiculer, un service sans responsables. A ce jour, vous en avez.

Maintenant, sur les cadres intermédiaires à la GIM, vous avez un responsable de la section juridique, je crois en avoir déjà abondamment parlé lors de la précédente séance en réponse à la même question du Parti radical, démocrate-chrétien ou libéral, je ne me souviens plus... c'était peut-être l'interpellation constructive et non polémique de M. de Kalbermatten.

En outre, vous avez une responsable pour l'unité sociale qui a été nommée et qui entrera en fonction à la fin du mois d'août. Nous sommes en période de recrutement, je vous l'ai déjà dit mais je le répète, du chef ou de la cheffe responsable du service, et dès que cette personne aura été nommée, vous en serez informés. Je vous remercie de votre attention.

**M. Simon Brandt (R).** Ma question s'adresse au maire, M. Pagani. J'ai le souvenir que, lors d'une séance précédente, vous nous avez dit que les travaux de la plaine de Plainpalais débuteraient incessamment, et en tout cas avant les grandes vacances. Or il me semble que rien n'a encore commencé à cet endroit. Pourrait-il donc nous éclairer, entre deux voyages dans les pays du tiers monde pour les droits de l'homme: quand les travaux à la plaine de Plainpalais commenceront-ils?

**M. Rémy Pagani, maire.** Monsieur Brandt, les travaux, à ma connaissance et selon le planning fixé, devraient commencer le 25 de ce mois. Nous sommes le 22, donc je prends rendez-vous avec vous sur la plaine de Plainpalais dans quelques jours pour constater le démarrage des travaux.

Comme d'ailleurs je pourrais prendre rendez-vous avec vous pour constater le démarrage de bien d'autres chantiers que nous menons à un rythme d'enfer et qui concernent les activités de la municipalité, qui ne ralentiront pas, même si je me rends trois fois trois jours dans les pays que vous avez désignés.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Justement, ma question parle de travaux et elle s'adresse à M. le maire ainsi qu'au conseiller administratif Maudet. Comme

vous avez pu le constater, la Jonction est un immense chantier à cœur ouvert et, parmi les gravats, une population vit. J'ai eu des contacts avec des restaurateurs ou des tenanciers de bar, qui ont loué une surface pour leur terrasse sur le domaine public.

Il est inutile de vous dire que, pour eux, les nuisances causées par les marteaux-piqueurs et le trafic de délestage sur les routes encore ouvertes rendent difficiles l'amortissement des locations et les investissements corollaires.

Comme vous pouvez l'imaginer, les clients n'ont pas énormément de plaisir à manger ou à boire dans un nuage de poussière ou de gaz carbonique. Je suis sûr que vous êtes conscients de tous ces problèmes et que votre sens de l'équité vous permettra de revoir les locations de ces gens, qui s'efforcent de faire vivre ce quartier en pleine mutation. Je vous remercie de votre réponse.

**M. Rémy Pagani, maire.** La question que vous avez posée, Monsieur de Kalbermatten, est de savoir quelles mesures la municipalité – le Conseil municipal, le Conseil administratif – entend prendre pour faire en sorte que cet énorme chantier crée le moins de désagréments possible.

D'abord, comme l'a rappelé mon collègue Pierre Maudet, nous ne sommes pas maîtres d'œuvre. Vous le savez très bien, puisque vous avez voté des budgets qui correspondent à des réseaux primaires des eaux usées, par exemple, mais pas des crédits pour construire le tram en tant que tel, si ce n'est pour aménager les places et les routes et remettre à disposition le domaine public tel qu'il était avant.

Nous ne sommes donc pas maîtres d'œuvre et nous subissons en quelque sorte la situation que nous fait vivre le Canton. Je relève qu'il y a quand même un petit problème au niveau de la maîtrise des travaux par le Canton. En effet, si nous comparons avec ce qui s'est passé à la rue de la Servette, où tout semblait organisé, où les commerçants, dans un premier temps, s'étaient regroupés et avaient obtenu les indemnités qu'ils réclamaient et que d'autres aujourd'hui doivent bien évidemment réclamer, force est de constater que, pour ce chantier de la Jonction, l'organisation des travaux est un peu chaotique.

Nous n'avons plus, au départ, de pistes cyclables. Nous nous demandons ce qu'il en est des passages pour les piétons. Les feux de signalisation, c'est encore pire, on ne nous avertit même pas quand ils sont supprimés et on ne nous dit pas pour combien de temps, et ainsi de suite, parce que, demain, ce sera la rue du Stand, laquelle, je vous le rappelle, doit être fermée au trafic. Cela ne peut pas durer et, comme vous, je suis mécontent et nous tapons du poing sur la table en déplorant un défaut de communication et de maîtrise de ce chantier au niveau du confort de la population.

Je réponds d'abord à votre question. Les commerçants doivent s'adresser au Canton; une cellule est mise en place, comme à la rue de la Servette, elle fonctionne et j'espère qu'elle fonctionnera bien. Toutefois, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme les concitoyennes et concitoyens qui nous écoutent, il faut reconnaître qu'il s'agit véritablement d'un chantier qui transformera radicalement notre ville.

Or notre ville bouge et, quand il y a des chantiers, il y a des désagréments. Il faut se positionner en se disant que, sûrement, dans deux ou trois ans, nous aurons une autre image de notre ville, une image dynamique, comme celle qu'on peut constater à Bâle, où des trams circulent dans tous les sens, où les gens se déplacent beaucoup mieux, où il y a moins de bouchons, et j'en passe, et des meilleures.

Il faut donc prendre son mal en patience, tout en maintenant un certain nombre d'exigences – que nous réclamons, soyez rassurés!

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet et je reviens, comme il y a quinze jours, sur les poubelles. C'était à propos de votre communiqué de presse sur l'opération propreté aux Bastions et à travers tous les parcs de la ville en général cet été. Une opération dont les Verts sont satisfaits, mais un petit point nous chiffonne: vous ne parlez à aucun moment de tri de déchets. Nous voulons alors savoir si c'est un simple oubli ou si, effectivement, vous ne faites rien dans ce domaine-là dans cette opération.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** En réalité, c'est plus M. Tornare que moi-même qui devrait vous répondre, Madame, car, comme vous le savez sans doute, la question de la propreté dans les parcs, dans les espaces verts qui couvrent à peu près 350 hectares de notre municipalité, soit un peu moins d'un quart de la surface du territoire de notre ville, relève de sa compétence.

Il a en effet été adopté, il y a quelques années, une approche par sites plutôt qu'une approche par métiers, et le site sur lequel travaillent des jardiniers, des aides-horticulteurs, toute une série de métiers relatifs aux espaces verts, devait faire l'objet d'un nettoyage par ces personnes-là. Mon collègue Tornare a développé ce concept, mais je peux vous répondre tout de même, puisque nous l'avons validé au niveau du Conseil administratif.

Il n'y a pas d'intention de notre part d'opérer un tri des déchets dans le domaine public sur les parcs. Nous considérons en termes d'écobilan – je l'expliquerai volontiers une fois en commission – que l'effort et la déperdition d'énergie sont trop importants par rapport aux résultats obtenus. En réalité, le constat est fait, dans de nombreuses villes qui nous entourent et même au-delà, que les

gens, dans les espaces verts en tout cas et à certaines heures de la journée pour certains types d'objets qui deviennent des déchets, ne font pas l'effort de les séparer.

On a finalement des poubelles dans lesquelles, malgré des récipients différents, on retrouve toutes sortes de déchets qu'il faut soit trier a posteriori, ce qui coûte très cher, soit carrément envoyer à l'incinérateur. Alors, on a au mieux la bonne conscience des gens et au pire, en réalité, un écobilan assez catastrophique.

C'est la raison pour laquelle le tri sélectif sur le domaine public, qui reste une priorité du Conseil administratif, se fait plutôt sur des types de déchets bien identifiés, comme les journaux gratuits. L'expérience que nous avons pu mener, qui pour le moment est relativement mitigée dans toute une série d'abribus et dans des lieux de passage à proximité des arrêts de bus du centre-ville, nous incite à poursuivre, en lien avec les éditeurs, la récupération d'un des déchets qui est le mieux identifié dans l'inconscient collectif, à savoir le papier. Vous savez que le papier, chaque année, fait qu'on progresse de 1000 tonnes à peu près dans la récupération du papier ménager à domicile.

Raison pour laquelle nous y allons petit à petit, avec des mesures qui peut-être sont moins spectaculaires, mais qui donnent davantage de résultats.

**M<sup>me</sup> Valérie Bourquin** (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare – il est absent – chef du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de qui nous venons de recevoir une nouvelle lettre d'information de 28 pages. Informer, c'est bien, mais, pour le faire, il y a d'autres moyens que des brochures, des lettres, des cahiers, qui représentent des quantités de papier que je qualifierai d'indécentes.

Ce n'est pas la première fois que les Verts interpellent les membres du Conseil administratif, et notamment M. Tornare, qui arrive manifestement en tête du classement des papivores, pour savoir combien de brochures différentes sont éditées, quelles quantités en tonnes de papier cela représente par année, et si les différents départements concernés se sont posés des questions à ce sujet.

Ne serait-il pas possible de communiquer autrement, notamment en coordonnant les différentes informations diffusées? Bref, où en est la réflexion à ce sujet depuis que les Verts ont posé une première question dans ce sens, il y a de nombreuses années?

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale, je suppose qu'il vous sera répondu demain.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Ma question s'adresse au maire, M. Pagani, et elle concerne la piste cyclable sur la plaine de Plainpalais, le long de l'avenue Henri-Dunant. Comme vous le savez, cette piste cyclable a été obtenue de longue lutte par les associations cyclistes, puisqu'elle avait été prévue dans le cadre des travaux du tram. La plaine de Plainpalais sera bientôt en chantier et la question est: où passeront les cyclistes pendant ces travaux, sachant que cet aménagement s'est révélé être un élément essentiel du maillage cyclable de la ville de Genève?

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Je vous réponds, Monsieur le conseiller municipal, sous l'angle de l'exploitation de la plaine et des mesures temporaires mises sur pied, un temporaire qui durera quand même, puisque nous parlons ici d'un chantier d'un peu plus d'un an, de quatorze mois si ma mémoire est bonne.

Vous savez que vous avez deux types d'usage, en termes cyclistes, de la plaine de Plainpalais. Il y a d'abord la possibilité de traverser la plaine par son milieu, sur l'axe le plus long ou l'axe le plus court. Evidemment, ce ne sera plus possible, puisqu'une palissade immense occupera la quasi-totalité de l'intérieur de la plaine. Pour le reste, il y a un deuxième axe, qui a effectivement été obtenu de haute lutte, avec force potelets ajouterais-je, en bordure de la plaine. Cet axe-là est préservé et il n'est pas prévu que les marchands empiètent dessus, comme c'était le cas l'été passé durant l'Euro 2008.

Nous avons garanti pour les cyclistes le passage sur le pourtour de la plaine durant les quatorze mois du chantier. Toutefois, il y aura évidemment une gêne liée au fait qu'on perd un peu de temps, puisqu'on ne peut plus passer par le milieu, mais par le pourtour de la plaine – à tout le moins, c'est ce qui est prévu sur les plans.

Je peux vous assurer que nous aurons à cœur de vérifier que ce soit bien le cas dans les faits, non seulement parce que ces travaux peuvent créer un certain nombre de conflits d'usagers potentiels, mais aussi parce que, en même temps, on va ripper le marché – situé actuellement sur une extrémité de la plaine – de quelques centaines de mètres autour du nouveau monte-charge que vous avez peut-être vu en face du rond-point de Plainpalais.

On a arasé le sol, on a supprimé l'espèce d'îlot avec, je n'ose pas dire de la verdure, mais quelques éléments boueux qui ressortaient du sol, ce qui nous permet de centrer autour du monte-charge pour que les bénéficiaires du marché utilisent le parking souterrain et non plus la plaine, et qu'ils puissent évidemment utiliser ce monte-charge.

Tout cet aménagement est en train de se mettre en place. Nous verrons durant l'été comment faire cohabiter ces différents usagers, mais nous avons à cœur de

## Motion d'ordre

veiller à ce que les cyclistes puissent passer correctement et en sécurité sur la plaine.

**M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Au cœur du périmètre protégé de la Vieille-Ville, il y a un très vieux bâtiment en très mauvais état entièrement occupé par des logements d'étudiants, je crois; en tout cas, ce sont des petits logements.

Ce bâtiment se dégrade d'année en année. Il est propriété d'une société déclarée en faillite depuis 1998. Un habitant se bat pour que son immeuble reste réservé au logement, parce que le propriétaire a des projets de le transformer en partie en bureaux.

Etant donné que cet immeuble est situé dans le périmètre protégé de la ville, qu'on a besoin de logements et qu'il pourrait s'agir de logements idéaux pour des étudiants, à la condition d'une rénovation relativement légère du style de celle entreprise à la rue des Gares, avec des chambres pour étudiants, une salle de bains et une cuisine par étage – on les appelait à l'époque des bâtiments 2 CV – quelles mesures la Ville de Genève pourrait-elle prendre dans ce sens-là ou dans un autre sens pour sauver ce bâtiment, qui vraiment se dégrade énormément?

**La présidente.** M. le maire Rémy Pagani vous répondra demain.

Je passe maintenant à la motion d'ordre demandant d'ajouter à l'ordre du jour l'interpellation urgente I-198 de MM. Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt, intitulée «Politisation des impôts: non!» Je donne la parole à un des auteurs de l'interpellation afin qu'il développe l'urgence. Monsieur Alexandre Chevalier, vous avez la parole.

**M. Alexandre Chevalier (L).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous déposons cette interpellation à la suite des propos du maire, M. Rémy Pagani, dans la presse. Il se scandalisait au sujet du vote, par le Grand Conseil, de la baisse d'impôts pour les Genevoises et les Genevois.

Nous souhaitons discuter ce soir, puisqu'il s'agit d'un thème d'actualité, des conséquences de ce type de prise de parole et de ce type de cri du Conseil administratif, comme le rappelait la *Tribune de Genève*, alors que la Ville a déjà eu l'occasion dans diverses instances de se prononcer sur ce sujet.

Encore une fois, le Conseil administratif prend position à travers la presse et non pas dans les organes dans lesquels il est censé débattre et où il a une représentation.

**La présidente.** Je donne la parole à une représentante ou un représentant par groupe pour s'exprimer sur l'urgence, pour une minute.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Ecoutez, nous sommes plusieurs à être scandalisés par le déroulement des choses. Un maire est le maire de tous et il n'a pas à s'exprimer de façon partisane ni à déployer ses banderoles le jour où des décisions sont prises au niveau du Canton. Je crois qu'il dépasse complètement son rôle de maire. Nous sommes pour cette motion d'ordre et je pense que M. Pagani aussi a tout intérêt à ce que vous soyez d'accord de traiter l'urgence, puisqu'il a intérêt à répondre à notre interpellation.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 28 oui contre 27 non (1 abstention).

## **6. Interpellation du 22 juin 2009 de MM. Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt: «Politisation des impôts: non!» (I-198)<sup>1</sup>.**

**M. Alexandre Chevalier** (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai évoqué en défendant l'urgence, le groupe libéral ainsi que les groupes radical et démocrate-chrétien sont scandalisés par la méthode employée par le maire de Genève, M. Rémy Pagani, et par ses déclarations aujourd'hui à la presse concernant la baisse d'impôts proposée par le Grand Conseil de la République et canton de Genève.

Nous trouvons scandaleux d'en appeler à la presse alors que la Ville a des droits et des devoirs dans des organes de consultation. Ce fut le cas pour la discussion de cette baisse d'impôts, où les communes avaient un droit à donner leur avis et leur position. Or la Ville de Genève devait s'exprimer dans ce type d'organes et non pas des mois et des mois plus tard à travers la presse, pour en faire un dogme politique.

M. Lathion l'a bien rappelé tout à l'heure, M. Rémy Pagani est maire et il devrait être le maire de tous. En tout cas, son prédécesseur socialiste, lui, se disait notre maire à tous et même les libéraux, d'une certaine manière, l'avaient reconnu dans son année de mairie. Cela ne semble pas être le cas pour cette nou-

<sup>1</sup> Annoncée, 323. Motion d'ordre, 337.

velle mairie dirigée par M. Pagani. Nous sommes déjà déçus de ce comportement et de cette attitude.

D'autant plus que cette manière de faire crée la confusion et la peur dans un parti pris électoral au moment où la question sera soumise démocratiquement au peuple par le Grand Conseil, puisque cette loi, vous le savez, a besoin du référendum pour aboutir en tant que loi fiscale. A partir de là, il nous semble que M. Pagani, en tant que maire et représentant de la Ville, n'a pas à faire ses déclarations *urbi et orbi*, à aller crier à travers la presse et la *Tribune de Genève*, mais bien à faire valoir la voix de la Ville de Genève, notamment à l'Association des communes genevoises (ACG) et dans les différents organismes de consultation qui ont prévalu à la mise en place et au vote par le Grand Conseil de cette proposition de baisse d'impôts.

Nous demandons aujourd'hui, nous conseillers municipaux, une explication de la part du maire sur ce comportement et sur... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Excusez-moi, Monsieur Chevalier, nous n'entendons même pas ce que vous dites. Madame Spielmann, regagnez votre place!

*Des voix.* Madame Ecuyer! (*Rires et brouhaha.*)

**La présidente.** Madame Ecuyer, pardon! Veuillez m'excuser! On ne s'entend plus, c'est très difficile... Poursuivez, Monsieur Chevalier.

*M. Alexandre Chevalier.* Merci, Madame la présidente. Mes propos font polémique dans cette assemblée et je vois déjà le maire qui n'écoute plus les interpellateurs, mais bien la conseillère municipale Ecuyer... Voilà, c'est ainsi lorsqu'on interpelle le maire: la réponse est l'absence. (*Remarque de M<sup>me</sup> Salerno.*) Je vous remercie, Madame Salerno, mais je m'adressais au maire sur les déclarations qu'il a faites en tant que maire de Genève et non pas à la magistrate en charge des finances de la Ville, ni à la vice-présidente que vous êtes cette année, mais bien évidemment à celui qui est allé se plaindre devant la presse. En sa qualité de responsable du Conseil administratif, il aurait dû le faire dans les organes prévus pour cela, lors du temps de la discussion. (*M. Pagani sort de la salle.*) Vous répondrez à sa place, je vois déjà le manque de courage politique du maire actuel...

**La présidente.** Je vous propose, Monsieur Simon Brandt, de prendre la parole à présent, ainsi le Conseil administratif répliquera.

**M. Simon Brandt (R).** On peut continuer, j'espère qu'on ne dérange pas M. Pagani... Je n'avais jamais vu, depuis que je suis au Conseil municipal, un magistrat interpellé qui sort pendant l'intervention... (*M. Pagani revient.*) Ah, le revoilà! La mairie, je vois que c'est dans le tiers monde et à la salle des pas perdus, mais en tout cas pas dans ce Conseil municipal... Bien.

En complément de M. Chevalier, nous avons, au groupe radical, davantage un problème de forme sur l'intervention qui a été faite, parce que nous avons appris avec l'explication de texte du communiqué de presse que les arbitrages budgétaires avaient déjà été faits, qu'on va couper dans la petite enfance, dans les lignes de bus financées par la Ville, et ainsi de suite... Je serais d'ailleurs intéressé de savoir quand vous avez voté au Conseil administratif et à quelle majorité.

Bref, vous peignez le diable sur la muraille en disant: «Mais regardez la situation dans laquelle nous sommes! Le méchant Canton nous a fait une baisse d'impôts et il nous met devant un fait accompli.» Je vous l'accorde... Mais, Mesdames et Messieurs, cela fait plusieurs budgets que la droite vous rappelle qu'on aura bientôt une période de vaches maigres, qu'il faut justement des budgets responsables et équilibrés.

Vous avez fait comme Perrette et le pot au lait, pensant que, pendant encore des années et des années, on pourrait tirer des plans sur la comète et tout dépenser sans compter. Or, maintenant, vous vous retrouvez dans la situation suivante: non seulement une crise économique vous demande de chercher des économies – je vous l'accorde, ce n'est pas votre faute – mais vous vous retrouvez avec le problème politique qui a vu le Canton baisser des impôts, ce qui vous forcera à faire des choix.

Avant de vous opposer, sachant que nous avons le Conseil municipal aujourd'hui lundi 22 juin 2009, vous auriez pu amener ce débat ici, puisque nous sommes intéressés au premier chef dans la mesure où nous votons les lignes budgétaires et le budget, plutôt que de nous mettre devant un fait accompli qui nous voit maintenant venir vous demander des explications et déposer peut-être une proposition d'arbitrage budgétaire.

Nous comprenons maintenant que vous avez déjà fait vos propres arbitrages. Vous vous opposez à cette baisse d'impôts, parce que cela vous fait prendre en flagrant délit de mauvaise gestion, et votre budget 2009, comme l'avait dit M. Chevalier, ressemblait ainsi davantage à une liste au père Noël qu'à un budget sérieux. Surtout, il continue à mal utiliser l'argent du contribuable.

Monsieur Pagani, je ne sais pas ce que le Canton vous a fait, mais je trouve assez étranges les recours constants contre les projets de M. Mark Muller, le chantage que vous faites aux CFF et de venir dire maintenant: «Ah, mais le vilain Canton m'ennuie...»

Et surtout, Monsieur Pagani, ce manque de respect que vous manifestez envers l'opposition... (*M. Pagani discute.*) Vous ne m'écoutez pas, vous parlez avec M<sup>me</sup> Wenger, et quand c'est M. Chevalier, vous parlez avec M<sup>me</sup> Ecuyer. C'est vraiment se moquer du monde, Monsieur Pagani! Vous êtes maire, comme l'ont dit M. Chevalier et M. Lathion, de toute la population de Genève et non pas de la majorité relative qui vous a élu, je m'excuse.

Qu'en est-il donc des arbitrages budgétaires que vous avez faits? Qu'en est-il de la position de l'ACG? Surtout, qu'allez-vous faire par rapport au budget 2010? Allons-nous vers un déficit qui dépassera les 60 millions de francs à cause de la crise économique et des baisses d'impôts? Ou allez-vous enfin faire vos choix politiques et nous présenter un budget équilibré?

**La présidente.** Je vois que M<sup>me</sup> Salika Wenger a demandé la parole, cela pour ouvrir le débat, je suppose... (*M<sup>me</sup> Wenger acquiesce.*) Etes-vous d'accord que nous ouvrons la discussion maintenant, Monsieur Lathion, ou préférez-vous prendre la parole avant? Bien, je mets aux voix l'ouverture de la discussion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée à la majorité.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).** Je viens d'entendre la droite s'exprimer et ce qu'elle exprime est assez impressionnant: c'est la peur! C'est-à-dire qu'il lui semble qu'une partie de la République peut faire une politique et que l'autre partie ne devrait pas en tenir compte. Nous devrions faire semblant de ne pas appartenir les uns et les autres aux mêmes partis, que nous soyons au gouvernement cantonal ou au gouvernement municipal. Ce n'est pas comme cela!

Quand on prend une décision politique, elle a une répercussion à tous les niveaux, ou à tous les niveaux de pouvoir et à tous les niveaux de la population. Or ce que nous entendons, ce n'est pas du tout une critique sur la forme. Effectivement, on a reproché à M. Pagani de ne pas être intervenu comme ci ou comme ça. Mais ce qui semble faire peur à la droite, c'est qu'on dise la vérité, c'est-à-dire ce qui ne se dit pas quand le débat a lieu au parlement, mais je dirais que cela reste quand même presque des bruits d'officine.

Et lorsque l'on regarde la presse et les médias, on est stupéfait de constater qu'il semblerait qu'il y aura une petite perte... Quatre cents millions! Ce n'est pas une petite perte et il est bien évident qu'elle aura des répercussions sur les budgets! Comment imaginer qu'en période de crise, alors que nous savons que les rentrées seront moins importantes que celles que nous avons eues jusqu'à présent, on puisse parler de ça en disant: «Quand même, M. Pagani, il aurait pu faire autrement...»

Non! Ce n'est pas le fond du débat. Le fond du débat, et M. Pagani a eu raison de le soulever, c'est que les communes auront moins d'argent pour remplir les missions qui sont les leurs, notamment dans le domaine social. Mais pas seulement! Dans l'aménagement, dans la petite enfance, dans un certain nombre d'autres domaines, et c'est vrai aussi pour le Canton.

Alors, je veux bien qu'on nous explique que s'il y a moins de rentrées, cela fera plus de rentrées. Je trouve l'exercice intellectuel qu'on est en train de me présenter un tout petit peu périlleux. Pour moi, ça s'appelle le grand écart frontal. On prend les gens pour des imbéciles. Nous expliquer que si nous avons moins d'argent nous pourrions quand même remplir nos missions, c'est faux! Et nous le savons tous.

Alors, ne faites pas le reproche à M. Pagani de dire la vérité! Nous sommes là, sur les bancs, pour défendre un certain nombre de missions et c'est notre travail, comme élus municipaux et comme élus de toute la population – vous transmettez, Madame la présidente, aux libéraux – de parler ici pour toute la population. Enfin, pour presque toute, parce que, de toute manière, les classes les plus riches ne sentiront rien et elles feront une belle économie. Il leur reste de quoi continuer leur vie.

Mais les plus pauvres, par contre, n'auront aucune baisse d'impôts... Et quand je dis aucune baisse, il y a ceux effectivement qui sont trop pauvres pour en payer et ceux qui verront leurs impôts baisser d'une toute petite somme – 200 francs, 300 francs – mais qui se retrouveront confrontés à une situation impossible, parce que l'Etat et les communes ne pourront plus remplir leurs missions à l'égard de toute la population.

Alors, arrêtez de faire des procès d'intention et parlez du fond! Dites la vérité à la population: cette baisse d'impôts est un cadeau fait aux riches et c'est encore une fois les pauvres qui vont payer!

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà ce qui arrive quand A gauche toute! a les manettes, quand A gauche toute! est au pouvoir... (*Protestations de M<sup>me</sup> Wenger.*) Madame la présidente, vous qui appartenez à A gauche toute!, pouvez-vous demander à votre camarade de parti de se calmer afin que je puisse m'exprimer dans cette enceinte?

**La présidente.** Mais oui, Monsieur Lathion, vous avez absolument raison...

*M. Jean-Charles Lathion.* Merci. Je disais: voilà ce qui arrive quand A gauche toute! a le pouvoir. Tout à l'heure, nous avons entendu M<sup>me</sup> Salika Wenger

prononcer au moins sept ou huit fois le nom de M. Pagani. M. Pagani par-ci, M. Pagani par-là, comme si M. Pagani était le Fidel Castro de Genève... (*Rires et exclamations.*) Mais lorsque M. Pagani a pris sa mairie, il nous a dit qu'il voulait être le maire de tous. Il nous a même dit qu'il allait voyager pour montrer ce que Genève a d'exemplaire. Eh bien, Genève, qu'est-ce qu'elle a d'exemplaire? C'est d'être l'une des villes qui taxent... (*Protestations de M<sup>me</sup> Wenger.*)

**La présidente.** Madame Wenger, s'il vous plaît, c'est la deuxième fois...

*M. Jean-Charles Lathion.* Cela devient très pénible, n'est-ce pas? Nous avons d'autres thèses que les vôtres, Madame Salika Wenger... Nous n'avons pas les mêmes thèses qu'à Carouge, où A gauche toute! a aussi les manettes, si vous me passez l'expression. Nous n'avons pas non plus les mêmes thèses qu'en Ville de Genève et nous aurions souhaité que M. Pagani reflète l'avis de la Ville de Genève et non pas son avis, où, tout à coup, il va influencer les citoyens.

Pour nous, ce n'est pas acceptable, parce que le projet de baisse des impôts a pour objectif d'abaisser les charges de la classe moyenne que nous défendons et d'abaisser aussi les charges des classes un peu plus défavorisées, qui apprécieront de ne pas payer des impôts. Alors, on va dire maintenant que ceux qui ont des petits revenus continueront à payer les impôts... Mesdames et Messieurs, dans notre canton, dans notre ville, un Genevois sur trois ne paie pas d'impôts. Celui-ci ne sera pas pénalisé du tout!

Je pense qu'il faut revenir vraiment à l'essentiel. Ce projet a du sens, parce qu'il permettra aussi aux citoyens de réinvestir leur argent en dépensant, faisant ainsi marcher l'économie. C'est là aussi une thèse défendue par les économistes les plus intelligents, qu'ils soient de gauche ou de droite.

Voilà ce que je souhaitais dire. J'aimerais que nous cessions de parler de M. Pagani et que M. Pagani arrête de faire sécession comme il l'a fait dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, mettant en péril l'économie de Genève, et que nous en revenions à l'essentiel, c'est-à-dire au bien commun des citoyens. (*Applaudissements.*)

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à écouter les partis de droite, je n'ai pas l'impression que M. Pagani soit Che Guevara... J'ai plutôt l'impression que c'est un épouvantail. Mais il n'y a pas d'épouvantail. Il y a simplement un membre de l'exécutif communal qui a dit des choses simples et qui, ma foi, sont vraies.

Vous savez, du côté de la droite, on a souvent comparé le ménage municipal au ménage privé, le budget municipal au budget familial. Si on prend le budget familial et que, tout d'un coup, les rentrées financières sont moindres, eh bien, on achète moins, on dépense moins, on réduit la voilure... Il en va de même pour le budget municipal. Et quand on a moins d'argent, effectivement, il y aura obligatoirement des prestations en moins.

Ou alors, on peut faire comme dans certaines familles, comme dans certains pays où cette politique a été poussée dans ses extrêmes; on peut travailler à crédit, on peut vivre à crédit. On en connaît les conséquences sinistres. Pour la Ville de Genève, cela consisterait à vouloir augmenter la dette. Or vous le savez, depuis que la gauche est au pouvoir, elle a réussi, notamment grâce à la ministre actuelle de nos finances, à réduire la dette de 200 millions de francs. Et ce n'est pas la première fois que la gauche réduit la dette, alors que la droite n'y est strictement jamais parvenue, alors que, sur la durée, elle a beaucoup plus gouverné que la gauche. La gauche est soucieuse de voir la dette moindre.

Par conséquent, il est évident que s'il y a moins d'argent, il faudra prendre des mesures, et c'est ce que M. Pagani a tout simplement dit. Il n'a pas là commis d'erreur, il n'a pas dit des monstruosité, il a dit des choses simples. Je répondrai à M. Lathion – vous transmettez, Madame la présidente – qu'il est bien beau de vouloir dépenser de l'argent, mais, pour en dépenser, il faut en avoir. Et en Ville de Genève, il y a passablement de gens qui n'ont pas d'argent du tout.

Et ce sont des gens qui ne paient pas ou si peu d'impôts que toute baisse leur est absolument indifférente. Ou cela change tellement peu que c'est peut-être le prix d'un café. En revanche, ces mêmes milieux modestes ont droit à un soutien conséquent sur le plan social et il doit être maintenu. C'est la raison pour laquelle une baisse d'impôts, présentée telle qu'elle l'a été ce soir par plusieurs intervenants, est juste bonne à tromper les électrices et les électeurs, notamment ceux qui devraient être le plus soutenus et qui devraient pouvoir avoir confiance en nous, les politiques.

Mesdames et Messieurs, ce que nous avons entendu ce soir est particulièrement inquiétant. On peut prendre des dispositions politiques, il faut en prendre les responsabilités. Ce qui a été dit ce soir du côté des partis de droite montre que ces responsabilités, on peut les masquer, et c'est bien regrettable. (*Applaudissements.*)

**M. Alexandre Chevalier (L).** Mesdames et Messieurs, nous entendons ici des propos inadmissibles et inacceptables pour le groupe libéral. Tout d'abord, on dit que lorsqu'on est un responsable politique – vous transmettez, Madame la présidente, à M. Deshusses – il arrive un moment où il faut faire des choix.

Mais lorsqu'on fait des choix, on ne les fait pas avec la politique de la peur, avec des déclarations intempestives, comme celles faites à la *Tribune de Genève* par M. Pagani, ou avec la politique du chantage, qui dit au peuple appelé à se prononcer sur cette baisse d'impôts: «Si vous votez pour cette baisse d'impôts, nous allons supprimer tout ce à quoi vous tenez...»

Eh bien non, non, ce n'est pas un message! Le message est de dire aujourd'hui que la Ville, comme l'ensemble des communes, a un certain nombre de compétences. Et ces compétences, ces missions prioritaires de base, la Ville doit bien évidemment y répondre. Pour le surplus, pour les doublons, il y a là des questions et les temps d'aujourd'hui demandent que nous nous les posions.

Pour nous libéraux, nous l'avons dit à plusieurs reprises et notamment au budget de l'année dernière, il y a depuis très longtemps un problème avec cette Ville, qui s'enveloppe, devient de plus en plus grosse et va souvent dans l'inutile. Aujourd'hui, il est temps de revenir à une certaine rigueur et de faire des choix. Or cette baisse de l'imposition au niveau cantonal permettra ces choix et soulagera un certain nombre d'habitantes et d'habitants du canton et, bien évidemment, de la Ville de Genève. Il est important d'y arriver.

Ceci étant, vous transmettez, Madame la présidente, à M<sup>me</sup> Wenger que, apparemment, elle n'a pas bien vu qui était ciblé par cette baisse d'impôts. Je l'invite, vu qu'elle lit comme moi la presse, à consulter le grand tableau publié, je crois, par la *Tribune de Genève* il y a quelques jours, qui définissait avec précision les tranches d'impôts. Aujourd'hui, vous voyez bien que c'est la classe moyenne qui est pénalisée et que c'est elle qui bénéficiera de cette baisse d'impôts.

M. Lathion l'a déjà rappelé, un certain nombre de personnes – les plus défavorisées – ne paient pas d'impôts à Genève. Or, avec ces baisses de l'imposition, si vous ne payez pas d'impôts aujourd'hui, vous continuerez à ne pas en payer, Madame Wenger. A partir de là... (*Protestations de M<sup>me</sup> Wenger.*) Madame la présidente, c'est la troisième fois! Maintenant, au nom du groupe libéral et de l'Entente, j'en ai vraiment assez de ce manque de démocratie dans les débats de ce Conseil municipal, séance après séance, au point que la seule qu'il faille écouter, c'est M<sup>me</sup> Wenger, et non pas ses opposants. Pour notre part, nous sommes dans l'opposition, et cela veut dire ce que cela veut dire: nous ne sommes pas d'accord avec la politique de la majorité et nous défendons un autre point de vue.

J'aimerais donc que, pour une fois, il n'y ait pas d'interruption et que nous puissions suivre un raisonnement politique, un raisonnement qui est propre à mon groupe et aux bancs de la droite... et du centre.

Nous attirons l'attention – et vous transmettez à nouveau à M<sup>me</sup> Wenger, Madame la présidente – sur les propos, notamment dans mon intervention, selon

lesquels il revient au peuple de se prononcer, puisque nous sommes dans la démocratie référendaire, et non pas à ce Conseil municipal, ni au Conseil administratif d'ailleurs. Oui, c'est au peuple et non plus aux instances parlementaires, puisque nous sommes aujourd'hui sur la voie d'une campagne référendaire.

Par conséquent, cette campagne cantonale sur la baisse d'impôts doit être faite et nous n'avons pas à nous immiscer dans son déroulement, encore moins le maire de Genève, qui devrait être le maire de tous et toutes. Or il ne respecte pas ce mandat-là. Aujourd'hui, nous sommes fâchés sur la forme. On en vient à s'exprimer à travers ce moyen de communication qu'est la presse. Nous voulons des explications, nous voulons savoir pourquoi le Conseil administratif joue non seulement avec la peur, mais joue au chantage avec les Genevoises et les Genevois.

**M. Olivier Fiumelli (R).** Par rapport à ce qui a été dit brillamment par mon collègue libéral, j'aimerais compléter un aspect quant à la forme. Nous, groupe radical, nous en tirons la conclusion que le Conseil administratif a été pris en otage par M. Pagani. J'en veux pour preuve ses propos dans le communiqué de presse: «La Ville de Genève a pris connaissance avec consternation du projet de loi de baisse d'impôts élaboré et adopté la semaine dernière...»

M. Pagani appelle les députés à actionner leurs réseaux et l'ACG à faire je ne sais quoi. Cela montre bien que c'est de l'électoratisme, parce que le débat au Grand Conseil est fini. Les députés qui auraient peut-être quelque chose à dire pour aller dans l'autre sens ont pu le faire. L'ACG a eu l'occasion de s'exprimer, ce qu'elle n'a peut-être pas suffisamment fait à vos yeux, mais, en tout état de cause, le débat est fini.

Maintenant, les partis politiques doivent se prononcer – et non la Ville – et avoir un débat intéressant à ce sujet. D'ailleurs, je me réjouis d'entendre la position du groupe des Verts, ce soir ou un autre soir. En plus, sur la forme, nous sommes surpris que M. Pagani lance le débat budgétaire 2010 aujourd'hui et de cette façon, dans les médias, alors que – nous l'avons dit à l'occasion d'une précédente motion – ce débat commençait en commission des finances. D'ailleurs, M<sup>me</sup> Salerno a fait très bien en nous amenant les premiers objectifs budgétaires. Nous avons commencé la réflexion, qui se prolongera au début du mois de septembre, quand le Conseil administratif nous présentera le projet de budget.

Balancer de cette façon dans la presse les réflexions que la commission des finances doit avoir, si ce n'est pas de l'électoratisme primaire, je ne sais pas ce que c'est...

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, j'attire votre attention sur le fait que nous avons encore plusieurs demandes de parole et que nous irons jusqu'au bout du débat avant la pause.

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'électoratisme, il a bon dos... Je pense que la plupart du temps, quand on propose une baisse d'impôts, on fait aussi un peu dans l'électoratisme. Il se trouve que ça ne marche pas à tous les coups, notamment en Suisse, et encore moins à Genève et dans certaines communes. Mais, la plupart du temps, c'est quelque chose où on est sûr de gagner.

La deuxième remarque que je voulais apporter, et là je m'adresse à M. Chevalier plus particulièrement – Madame la présidente, je vous prierais de lui transmettre – c'est que le groupe socialiste, au Grand Conseil, a été minorisé. Il ne demande pas pour autant que le gouvernement cantonal le représente. Il se trouve que M. Pagani s'est exprimé et je ne vois pas en quoi il n'est pas le maire de tous en disant ce qu'il a dit. Je n'ai toujours pas compris vos griefs à son encontre par rapport aux propos qu'il a prononcés.

Puis il faut donner quelques chiffres avant de poser quelques questions. La baisse des impôts que l'on peut imaginer, la baisse de recettes pour la Ville de Genève, est de l'ordre de 50 millions de francs, ce qui représente 5%, si mes calculs sont bons. C'est à la fois peu et beaucoup. On fait beaucoup de choses avec 50 millions de francs. Statistiquement, on sait que lorsqu'on doit couper quelque part dans un budget, on se retourne toujours du côté des prestations sociales, parce que c'est là où c'est le plus simple et où les gens sont les plus faibles et, même s'ils crient, on n'a pas trop à s'en faire, on peut continuer son petit bonhomme de chemin politique, sans trop de dégâts... C'est scandaleux, mais c'est ainsi!

Je constate quand même au passage que si M. Chevalier – vous transmettez, Madame la présidente – s'insurge contre les propos de M. Pagani et contre ses propositions, qui auraient poussé le Conseil administratif à devenir son otage, comme disait M. Fiumelli, je constate que, du côté de la droite, on n'a pas dit où il fallait faire ces coupes. Mais il faudra quand même trouver 50 millions de francs ou alors, encore une fois, admettre que la dette va augmenter. Et là, cela devient intéressant, Mesdames et Messieurs, parce que, du côté du groupe socialiste, nous nous sommes déjà beaucoup penchés sur le budget 2010. Nous avons aussi une réflexion par rapport à une politique anticyclique, que vous voulez soutenir vous-mêmes, et nous sommes prêts, de notre côté, à voter par dérogation un budget déficitaire de manière à soutenir cette politique anticyclique.

Est-ce à dire que vous, les partis de droite, qui demandez une baisse d'impôts, vous renoncez de la même manière à une politique anticyclique? Est-ce que vous

allez laisser tomber nos industries, nos commerces, nos entreprises, alors même que nous sommes en crise? Est-ce là la politique que vous voulez faire? Faites les coupes, dites-nous ce que vous voulez, soyez clairs! Mais n'invectivez pas un magistrat, n'invectivez pas les partis politiques de gauche, qui font, eux, un pari, celui de réduire la dette, de la réduire encore et encore, et malgré la crise, même si nous allons passer, pendant une année ou deux, quelques moments délicats, nous en sommes conscients!

**M. Alexis Barbey (L).** Cela ne m'étonne pas vraiment qu'un représentant du Parti socialiste ne comprenne pas ce qu'est un mécanisme de baisse d'impôts... Lorsqu'on nous fait grief du fait que vouloir baisser les impôts diminuerait la manne fiscale à disposition de la Ville ou du Canton, j'aimerais juste rappeler que la baisse d'impôts de 12% votée au Grand Conseil par les libéraux et les partis de droite, il y a maintenant une dizaine d'années, a permis, comme il était prévu, d'augmenter les sommes à la disposition de l'Etat par une meilleure récolte fiscale. En effet, les affaires et les montants déclarés par les personnes au bénéfice de cette baisse d'impôts étaient supérieurs à ce qu'ils étaient avant la baisse d'impôts.

L'histoire récente nous a permis de vérifier ce mécanisme qui, naturellement, ne rentre pas vraiment dans la tête de tout le monde. Mais, ma foi, il est clair qu'il est parfois difficile de faire coïncider les ambitions politiques et les réalités économiques. Nous, au Parti libéral, nous n'avons pas ce problème et c'est pourquoi nous nous permettons d'arriver avec cette proposition de baisse d'impôts pour la classe moyenne, qui est une chose hautement nécessaire.

C'était là pour l'intervention de M. Deshusses – Madame la présidente, vous lui transmettez. Mais je suis certain que ce ne sera pas nécessaire, parce qu'il a été attentif à cette réponse, même si je me doute qu'il ne partage peut-être pas chacune des phrases que j'ai prononcées. Toutefois, mes évidences mentionnées sont suffisamment claires pour qu'elles ne soient pas sujettes à débat.

Que fait la Ville de Genève avec ses impôts? Finalement, c'est de cela qu'il s'agit. On dit qu'on va faire une baisse d'impôts, alors il faut regarder ce qu'on fait avec ces impôts. Nous prétendons naturellement que cette baisse d'impôts permettra d'augmenter les francs et les centimes à la disposition de la Ville. Mais, cela dit, que fait la Ville avec ces impôts? Elle fait deux choses. Elle fait de la culture, ce qui doit plaire au magistrat en charge, et elle fait du social – le magistrat en charge n'est pas là – mais comme toute cette assemblée s'occupe énormément de social, cela ne gênera personne que je le mentionne.

Or le Canton de Genève – et en même temps la Ville – est le canton de Suisse où on ne paie pas d'impôts jusqu'à un salaire le plus élevé qui soit. Le Canton de

Genève est, et beaucoup s'en targuent, et ma foi peut-être tant mieux, le canton le plus social de Suisse, celui où les gens ne commencent à payer des impôts qu'à partir d'un revenu relativement conséquent. Par conséquent, il y a un transfert des charges de l'Etat qui vont de la classe sociale qui ne paie d'impôts jusqu'à des gens plus favorisés qui peuvent en payer et qui estiment d'ailleurs en payer un peu trop, mais qui néanmoins s'acquittent de leurs devoirs envers l'Etat.

Une partie importante de la population à Genève fait appel à la solidarité de ceux qui paient des impôts pour prendre en charge les dépenses de ceux qui n'en paient pas. Il y a donc une espèce de transfert de responsabilité, car il est vrai que lorsqu'on ne paie pas d'impôts on se sent moins responsable de l'utilisation qui est faite des deniers publics dans le canton et des investissements. On passe d'une situation de responsable à une situation de dépendant...

*M<sup>me</sup> Salika Wenger* (AGT). Ben, voyons!

*M. Alexis Barbey*. Absolument! Et cette dépendance est tout à fait tragique, ce d'autant plus que, comme je l'ai dit tout à l'heure, elle touche à Genève un nombre assez sensible de citoyens qui ne seraient pas sous un tel régime dans d'autres cantons et dont on sous-estime, à mon avis, la capacité de se mobiliser et de se responsabiliser face aux choses de l'Etat.

Il y a donc, Mesdames et Messieurs, une prise en charge d'une part importante de la population par une autre. On peut juger cette part plus ou moins importante mais, en comparaison suisse, un plus grand nombre de Genevois transfèrent la charge du fonctionnement de l'Etat vers les classes favorisées.

Pour en revenir à mon propos initial, si de moins en moins de gens paient des impôts, si on s'apprêtait à faire des coupes ou des ristournes d'impôts pour ceux qui n'en paient déjà pas, il faudrait supposer que – contrairement à une baisse d'impôts qui touche les gens qui paient des impôts et qui donc seraient susceptibles de faire de meilleures affaires et de payer en francs et en centimes plus d'impôts, même si en pourcentage ils en payaient moins – si on commençait à accroître la masse de gens qui ne paient pas d'impôts en Ville de Genève, on verrait décroître la somme disponible. Qu'est-ce qu'on ferait alors, puisque nos deux tâches principales sont la culture et le social? Il faudrait choisir, Mesdames et Messieurs! Un arbitrage en défaveur de la culture ou un arbitrage en défaveur du social?

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ferai deux remarques liminaires. La première, le

Conseil municipal n'a pas vocation à être le sixième conseiller administratif. La seconde, il faut savoir que dans cette République et canton la répartition des tâches entre les communes et l'Etat est la suivante: moins de un cinquième pour les communes, c'est-à-dire 81% des tâches publiques en mains de l'Etat.

Sur les 9 milliards de francs environ de dépenses publiques genevoises, pour une population de 450 000 habitants en forçant vers le haut, l'Etat dépense plus de 7 milliards de francs, la Ville 1,1 milliard de francs, les autres communes 900 millions de francs. Cela pour mettre le contexte.

Je dirai qu'avec les baisses d'impôts voulues par la majorité auxquelles il a été fait allusion tout à l'heure les recettes communales n'ont pas été affectées. Au contraire, elles se sont vues dopées, tout simplement par les mécanismes. Cela n'avait rien à voir avec la situation fiscale des gens.

Nous devons constater, quant à nous, à l'Union démocratique du centre, que lorsque nous préconisons une diminution du nombre des centimes additionnels, les mêmes partis qui, aujourd'hui, s'indignent ou feignent de s'indigner – je n'ai pas beaucoup aimé leur pathos – de la déclaration du Conseil administratif nous ont alors pris pour des benêts! Nous ne comprenons rien à la fiscalité... On nous l'a dit sur tous les tons, avec un vocabulaire des plus aimables... Il vous suffit de vous référer à la lecture du *Mémorial*.

Aujourd'hui, ce qui nous dérange, c'est la déclaration de l'exécutif, qui adopte une position politique partisane, alors qu'il aurait dû avant tout reprendre son projet de budget 2010 en s'attachant à démontrer quelles sont les tâches qui lui incombent en fonction de la répartition des compétences entre l'Etat, la Ville et les autres communes, notamment les prestations sociales, qui dépendent avant tout – faut-il le rappeler? – de l'Etat et d'un conseiller d'Etat dont le parti a longuement glosé tout à l'heure sur la baisse d'impôts.

Pour l'Union démocratique du centre, nous rappellerons que nous sommes en faveur d'une diminution de la fiscalité. Elle fait d'ailleurs partie de notre programme, dont elle est l'un des trois points: la sécurité, la fiscalité et la souveraineté de notre pays, laquelle ne se confond pas dans un grand machin européen, comme disait le général de Gaulle.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Ecoutez, Mesdames et Messieurs, qu'on soit à Genève, à Paris, ailleurs en Europe, finalement le problème est toujours le même. Une économie saine fait fonctionner nos institutions. Pour cette raison, je ne vais pas gloser pendant des heures sur ce sujet, mais j'aimerais dire que je trouve assez insupportable le fait que l'on essaie toujours de personnaliser les économies qui ont été faites. Tout à l'heure, n'est-ce pas, les socialistes se van-

taient d'avoir la meilleure magistrate que cette Ville de Genève ait jamais eue, puisqu'on a réussi à faire des économies fantastiques...

Mesdames et Messieurs, sachons raison garder! Revenez sur terre! C'est quand même l'économie qui produit les richesses et c'est une économie saine, et non pas le Conseil administratif de la Ville de Genève, qui génère les richesses dont tout le monde profite! (*Protestations.*) Il faut quand même arrêter avec ce genre de discours!

Tout à l'heure, nous avons entendu sur les bancs de gauche l'annonce de garantie du déficit faite par M<sup>me</sup> Salerno. Nous savons donc à quoi nous en tenir sur ces bancs. (*Brouhaha.*) Il faudra effectivement qu'on revienne avec la proposition de garantie de déficit des 50 millions de francs. Eh bien voilà, les jeux sont faits! Vous le voyez, la discussion et le problème posé ce soir ne sont pas si anodins. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame la vice-présidente du Conseil administratif, Sandrine Salerno, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Tout d'abord, je dois remercier les personnes de l'Entente qui ont permis de prolonger le débat, et notamment de donner une assise beaucoup plus confortable, une vraie plateforme de discussion de trois quarts d'heure sur l'article paru ce week-end dans la presse locale.

Puis, je reviendrai sur la dichotomie qu'opérait M. Brandt, qui disait: «On a un problème sur la forme, c'est la déclaration de M. Pagani...» Au Conseil administratif, nous n'avons pas de problème sur la forme par rapport à la déclaration du maire. Le maire représente le Conseil administratif et le Conseil administratif a pris une position. Il ne s'agit donc pas de la position de M. Pagani, il s'agit de la position du Conseil administratif. Et le Parti radical – dois-je le rappeler? – a un membre au Conseil administratif.

M. Pagani a donc relayé la position du Conseil administratif. Maintenant, si les propos qu'il a tenus ne vous plaisent pas, c'est un autre débat. Mais j'imagine que le débat sur l'exégèse de comment s'exprime M. Pagani peut se tenir en commission et pas forcément en séance plénière du Conseil municipal.

Nous avons un autre problème, au Conseil administratif, et j'imagine qu'il vous sensibilise un peu plus, c'est le fond. Le fond, c'est l'impact de la baisse potentielle – des rabais fiscaux – que la droite et l'Entente, avec les Verts, ont votée au parlement. C'est un problème de taille mesuré dans une fourchette qui

va de 46 à 50 millions de francs, mais je le dis avec précaution. Je vous rappelle que la commission fiscale du parlement n'a pas eu l'intelligence d'aller jusqu'au bout des simulations, puisque aucune simulation n'a été faite quant à l'impact de ces baisses sur les communes.

Aujourd'hui, nous sommes donc obligés d'avancer une fourchette, et cette fourchette a un impact de près de 50 millions de francs sur les finances de la Ville. Or c'est bien parce que les intérêts de la Ville sont touchés par une somme quand même considérable que le Conseil administratif a jugé opportun d'écrire un courrier qui a été lu au Grand Conseil, et que le maire s'est exprimé dans la presse ce week-end pour porter la voix de l'ensemble du collège.

Quant aux mesures qu'il nous faudra prendre, je suis venue en parler en commission des finances. Ce n'est donc pas la première fois, n'en déplaise à certains, que la discussion a lieu et elle a lieu dans l'instance qui est faite pour cela, la commission des finances. Elle a débuté il y a plusieurs semaines, M. Fiumelli l'a appelé et je l'en remercie, et elle se poursuivra en commission des finances.

Ne vous en faites pas, nous viendrons avec un projet, avec des mesures cohérentes, politiques, pensées, parce que, contrairement à ce qu'a dit M. Deshusses, ce n'est pas de 200 millions de francs que nous avons désendetté la Ville, Monsieur Deshusses, mais de 300 millions de francs! Nous sommes donc cohérents sur l'ensemble des mesures que nous proposons, y compris lorsque nous argumentons sur les baisses d'impôts proposées par le Canton.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai pas besoin de le redire mais je crois important de le préciser: je me suis exprimé au nom du Conseil administratif pour valider un positionnement qui me paraît essentiel. Je vous ai dit dès le début de cette législature que j'entendais que nous ayons des débats – sereins ou non sereins – sur la base de la réalité. Ma responsabilité, notre responsabilité au Conseil administratif, c'est de partir de la réalité et d'essayer, si faire se peut, de la transformer avec vous.

Je continuerai à prendre mes responsabilités, y compris dans le poste que j'occupe actuellement. Prendre nos responsabilités, comme vous l'avez remarqué, Monsieur Brandt ou d'autres sur ces bancs, c'est expliquer aux concitoyens et aux concitoyennes les implications de la politique que nous entendons mener et, en l'occurrence, M. Hämmerli l'a bien précisé, que le Canton entend mener en contraignant les municipalités.

Je vous le rappelle, la baisse d'impôts qui avait été proposée par le Parti libéral sous la forme d'une initiative n'impactait pas les communes. Aujourd'hui, la baisse d'impôts proposée et soumise à votation impactera les communes, et de

## Interpellation: politisation des impôts

manière très importante. Pour Genève, c'est 4 à 5%, pour d'autres communes, c'est 14%, des communes déjà sous l'eau au niveau de l'impact social et qui se retrouveront dans un état encore plus déplorable. Je ne veux pas me faire l'avocat de ces communes, elles sont assez grandes pour se défendre elles-mêmes, mais toujours est-il que nous estimons nécessaire de dire la vérité aux concitoyennes et concitoyens.

Je comprends que certains sortent du bois, d'autant plus qu'une votation a eu lieu à Carouge ce week-end, avec les résultats que nous connaissons et qui ne sont pas forcément favorables à ceux qui croient aujourd'hui récolter des voix en agitant une baisse d'impôts dans une campagne électorale. Non, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je crois que nos concitoyennes et concitoyens sont capables de reconnaître ce qui est bon et ce qui ne l'est pas. Mais il faut leur donner l'ensemble des informations. Je n'ai pas à me justifier, toujours est-il que je trouve que c'est tout à fait responsable, à la fois comme maire et comme conseiller administratif, d'avoir dit ce que j'ai dit.

Puis on en arrive à l'incarnation du discours politique. Moi, par exemple, quand on m'a dit que des baisses d'impôts de 12% dans le canton ramèneraient une manne supplémentaire, j'ai constaté, comme vous, les augmentations des effectifs dans les classes scolaires et le regroupement avec les malades mentaux de l'ensemble des malades de notre République. Ainsi, Mesdames et Messieurs, toutes les personnes qui sont à peu près stabilisées dans leurs appartements arrivent dans les hôpitaux et se retrouvent complètement déstabilisées. Tous ces acquis sociaux sont en passe de disparaître.

Il faut bien qu'on incarne à quelque part la réalité de ces baisses d'impôts. J'ai pris des exemples possibles, mais nous n'avons pas à faire d'arbitrage entre eux. Nous sommes des gens responsables et nous aurons peut-être d'autres coupes à faire, parce que, comme l'a dit M. Deshusses, il arrive un moment où il n'y a pas d'argent. Nous pourrions alors reporter les déficits, comme le prévoit la loi sur l'administration des communes, de deux, trois, quatre ans, mais il arrivera un moment où il faudra bien revenir à l'équilibre.

De toute façon, nous aurons le choix cette année. Ou bien nous allons vers le déficit, mais, à terme, il faudra retrouver l'équilibre en faisant des coupes dans le social, le sport, les constructions, le régime social que nous défendons toutes et tous. Ou alors, nous prenons le taureau par les cornes immédiatement et nous commençons à envisager des coupes, ce que j'ai voulu incarner.

Voilà, j'estime avoir pris ma responsabilité de conseiller administratif, de maire de cette Ville, en parlant au nom et devant tous mes concitoyennes et concitoyens. J'estime que le minimum de correction envers nos concitoyennes et concitoyens est de leur dire la vérité et, en ce sens-là, j'ai parlé au nom de tous les habitants de Genève.

**M. Alexis Barbey (L).** Il n'est pas d'usage de parler après le magistrat, mais je dois dire qu'il y a là des contrevérités présentées avec tant d'assurance que je ne peux pas laisser passer une chose pareille. Monsieur Pagani, vous faites un amalgame remarquable, en venant avec des éléments que les contacts que j'ai pris entre-temps ne me permettent pas de vérifier. Vous nous parlez des mélanges entre gens atteints de maladies psychiatriques et des gens qui ne l'étaient pas, enfin des choses qui n'ont absolument rien à voir avec le débat.

Monsieur Pagani, j'aimerais vous ramener à la vérité des chiffres. La vérité des chiffres, par rapport aux baisses d'impôts de 12% votées par le Canton il y a huit ans, c'est que, en francs et en centimes, plus d'argent a été récolté par les impôts qu'il n'y en avait auparavant. Et pourquoi? Simplement parce que les gens à qui on a évité cette ponction fiscale et ce gaspillage habituellement fait par l'Etat des deniers publics ont fait un bien meilleur usage de cet argent et de meilleures affaires. De la sorte, ils ont pu déclarer davantage de revenus et ils ont payé plus d'impôts.

Monsieur Pagani, ce que vous nous avez dit montre la déroute de votre système de pensée. Tout ce qui passe par l'Etat peut faire l'objet et a fait l'objet de gaspillages, de bêtises. On est plus avisé de laisser faire les privés... (*Protestations de M<sup>me</sup> Wenger.*) Les baisses d'impôts, Monsieur Pagani, c'est une source de richesses! (*Brouhaha.*)

**La présidente.** J'aimerais faire une remarque à M<sup>me</sup> Wenger, car cela devient vraiment pénible. Madame, je vous avais avertie que nous prendrions certainement des mesures si cela continuait. Le bureau vous signale que c'est la dernière fois que nous vous faisons la remarque. Nous nous réunirons et nous déciderons ce qu'il faudra faire. (*Applaudissements.*)

*L'interpellation est close.*

## **7. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## 8. Interpellations.

Néant.

## 9. Questions écrites.

Néant.

**La présidente.** Je rappelle que la commission de la cohésion sociale doit élire son président ou sa présidente et qu'elle se réunit dès maintenant à la salle Nicolas-Bogueret. J'ajoute donc un quart d'heure à la pause: nous reprendrons nos débats à 20 h 45.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	318
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	320
3. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative (statuts de la fondation, art. 9.1.3) (RCM, art. 129, lettre A) . . . . .	323
4. Prestation de serment de M. Salvatore Vitanza, remplaçant M. Grégory Baud, conseiller municipal démissionnaire . . . . .	324
5. Questions orales . . . . .	325
6. Interpellation du 22 juin 2009 de MM. Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt: «Politisation des impôts: non!» (I-198) . . . . .	338
7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	354
8. Interpellations . . . . .	355
9. Questions écrites . . . . .	355

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*